

Don de titres-restaurant Demande de reçu fiscal - Particuliers

Le don de titres-restaurant vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôts de 75% du montant total de votre don*. Pour en bénéficier, il vous suffit de joindre ce formulaire dûment complété à votre don de titres-restaurant. **Il doit impérativement être joint à votre don pour que nous puissions émettre votre reçu fiscal.**

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Votre don* :

..... titre(s)-restaurant **d'un montant unitaire (valeur faciale)** de €

Montant total : €

(Le décompte fait à réception par Action contre la Faim faisant foi)

Seuls les dons de titres restaurant 2017-2018 ouvrent droit à une réduction d'impôts.

Pour faire don de vos titres-restaurant à Action contre la Faim, c'est très simple :

- 1) Inscrivez « Action contre la Faim » sur chaque titre restaurant (sur le recto, où se trouve votre nom et la valeur du titre-restaurant),
- 2) Glissez votre don et ce formulaire de demande de reçu fiscal dûment rempli dans une enveloppe non affranchie,
- 3) Envoyez le tout à l'adresse suivante (maximum de 16 titres restaurant par enveloppe):

**Action contre la Faim
Opération « Je Déj, Je Donne »
Libre réponse 93244
77009 Melun Cedex**

Votre reçu fiscal vous sera envoyé dans le courant du premier trimestre de l'année suivant la réception de votre envoi, avant la date de déclaration de l'impôt.

*La réduction d'impôt est égale à 75% du montant des dons annuels, avec un plafond de 537 €. Si les dons dépassent cette somme, la déduction fiscale passe à 66% du montant du don, dans la limite de 20% des revenus imposables. Action contre la Faim affectera votre don en fonction des besoins et priorités qu'elle rencontre dans ses missions.

Les informations personnelles que vous nous communiquez sont nécessaires pour qu'Action contre la Faim soit en mesure de traiter vos dons, émettre les reçus fiscaux et vous adresser sa communication institutionnelle. Vous pourrez également recevoir des informations et propositions non commerciales d'organismes partenaires. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à cil@actioncontrelafaim.org. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à un traitement de données vous concernant.